

Codognan Karaté Club
467, rue de Vergèze
30920 Codognan



Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale ordinaire du Codognan Karaté Club, aura lieu le 28 Octobre 2019 à 19h30, au dojo, 467, rue de Vergèze

Votre présence est requise afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Renouvellement des membres du Comité Directeur
- 2) Fixation du montant des cotisations pour l'année 2020-2021
- 3) Rapport Morale et Financier

Nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions de nos statuts et de notre règlement intérieur :

- Pour avoir le droit de participer à l'assemblée, vous devez être à jour de cotisation à la date du 28 Octobre 2019.
- Si vous ne pouvez pas assister personnellement à l'assemblée générale ordinaire, vous pouvez vous y faire représenter par un mandataire-licencié. A cet effet, vous trouverez ci-joint une formule de pouvoir que vous voudrez bien, après l'avoir complétée et signée, remettre à votre mandataire.
Tous les pouvoirs doivent, aux fins de comptabilisation, être déposés au siège de l'association au plus tard le 24 Octobre 2019.
- Tout membre souhaitant déposer sa candidature, est prié de l'adresser au Codognan Karaté Club avant le 21 Octobre 2019.

Dans la perspective de l'assemblée générale ordinaire, vous trouverez ci-joint le document suivant :

1. Liste des candidats au Comité Directeur

Comptant sur votre présence,
Jean-Luc COUTU

Pouvoir :

Je soussigné donne pouvoir à de me représenter lors de l'assemblée générale extraordinaire du Codognan Karaté Club du 28 Octobre 2019.

Pour faire valoir ce que de droit.
Date et signature.



Liste des candidats au Comité Directeur

- Membre : Jean-Luc COUTU
- Membre : Flavien DOMINGO
- Membre : Patrick DEGRIS
- Membre : Sylvine DURAND
- Membre : Joan MINO
- Membre : Rémy ORESSAN
- Membre : Patrick PIC
- Membre : Nadège PIC
- Membre : Jamel SIDI YACOUB